

Délibération

Habilitation du président à prendre toute décision concernant le lancement, la passation, l'attribution, la signature et l'exécution des marchés passés selon une procédure adaptée

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge, régulièrement réunie en séance ordinaire au siège de l'établissement, le 1^{er} mars 2018, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice,

Après avoir vérifié que le quorum est atteint,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le code de commerce et notamment l'article L712-1,

Vu le Bureau de la CCI Rochefort et Saintonge du 12 février 2018,

Après avoir pris connaissance du règlement intérieur de la CCI Rochefort et Saintonge, et notamment de l'article C5-S1-3,

Décide :

D'habiliter le président, pour une durée ne pouvant excéder celle de la mandature et dans la limite des crédits inscrits au budget, à prendre toute décision concernant le lancement, la passation, l'attribution, la signature et l'exécution des marchés passés selon une procédure adaptée au sens des dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives aux marchés publics.

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 1^{er} mars 2018, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice		31
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum		17
Nombre de membres élus présents	20	
Nombre de votants	20	
Nombre de voix POUR		20
Nombre de voix CONTRE		00
Nombre d'ABSTENTIONS		

Gérard FLOCHE

Secrétaire

Hervé Fauchet

Président